



Procès-verbal de la réunion du jeudi 3 juillet 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Bosc-Hyons, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 23 juin 2023.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 58 Pouvoirs : 7 Votants : 65.

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Olivier D. Beuvin M. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Martin T. Odin M. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Guedes N. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Frère P. But D. Dion P. Hautemayou M.O. Duflos J.Y. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absent excusé : G. Fleury, C. Morda,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur,
- P. Dupuis excusée, pouvoir à T. Martin,
- F. Asselin excusée, pouvoir à J.C Delwarde,
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot,
- J.M Buquet excusé, pouvoir à J. Buquet,
- C. Ducrocq excusé, pouvoir à D. Rouzé,
- M. Gibaux excusé, pouvoir à P. Mariette.

Secrétaire de séance : Sylvie Aché.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. Picard remercie M. Quesney pour son accueil dans la salle communale de Bosc-Hyons.

M. Picard informe les élus que le point n°7 est supprimé de l'ordre du jour de ce soir (ouverture ligne de trésorerie pour le SIEOM), le souci est résolu, les factures ont été adressées aux usagers.

Présentation des services du SDE 76

M. Lecoutey, directeur de la transition énergétique au SDE 76 présente une proposition de partenariat des services du SDE 76, avec la CC4R, dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte. Le 12 mai dernier, une rencontre a eu lieu sur le thème de la coopération CDC/SDE et le principe d'une contribution à la charge de 50% charge SDE et 50% charge EPCI a été retenu. Plusieurs thématiques sont abordés dans ce partenariat :

- Les énergies renouvelables à produire : cadastre solaire, étude opportunité bois énergie.
- La mobilité : bornes de recharge, révision du schéma directeur des IRVE, accompagnement pour créer des stations bio GNV pour les poids lourds.
- La rénovation énergétique : réalisation d'un état des lieux de l'éclairage public, accompagnement au projet d'installation photovoltaïque.

Au sein des EPCI, un poste peut être créé pour un chargé de mission avec un accompagnement financier du SDE, pour suivre les projets de l'EPCI, dans le cadre de la transition.

La contribution de base pour participer aux petits projets pourrait s'élever à :

- Une participation fixe de 5 000€ + 40 centimes d'euros/habitant.

- Une part variable de 30 centimes d'euros/habitant en fonction du potentiel fiscal.
- Une contribution supplémentaire par territoire par projet, pour les projets d'envergure (gros projets).

M. Lesueur demande comment la répartition va intervenir entre les communes adhérentes au SDE et celles qui ne le sont pas.

M. Lecoutey répond que le service sera limité pour une commune non adhérente, mais c'est l'ensemble du territoire qui pourra s'engager dans cette démarche.

M. Legay demande si tous les services sont applicables aux communes.

M. Lecoutey répond qu'ils sont à destination de l'EPCI, mais la commune sera conviée à l'élaboration du projet qui verra le jour sur le territoire de cette dernière.

M. Lemerancier demande s'il y aura une convention par projet.

M. Lecoutey répond qu'il y aura deux types de convention :

- projet inférieur à 500 000€ = une convention par EPCI
- projet supérieur à 500 000€ = une convention (protocole d'accord) par projet.

M. Picard remercie M. Lecoutey pour cette présentation et M. Grisel, pour l'implication dans ce projet.

Présentation de la création du projet d'auto-dialyse à Gournay en Bray

M. Picard laisse la parole à M. Descourtieux, secrétaire général de l'association Anider, qui vient présenter le projet de création d'auto-dialyse à Gournay-en-Bray. Cette association normande a été créée il y a 48 ans, avec 23 implantations de centres sur toute la Normandie, pour prendre en charge les patients qui souffrent d'insuffisance rénale chronique, dont le traitement leur impose une dialyse environ 3 fois par semaine, d'où l'importance de la proximité. L'Anider prend en charge environ 1300 patients par an. Le siège administratif se trouve à Rouen et le siège social à Caen. L'Anider travaille essentiellement avec les CHU de Rouen et Caen.

Le futur projet de l'Anider est de s'implanter à Gournay en Bray, à proximité de l'hôpital local. Pour ce projet une voirie lourde devra être créée, sur une parcelle appartenant à la CC4R et dont l'environnement paysager est propice à la création de ce site.

Le bâtiment aura une superficie de 520 m², il accueillera jusqu'à 32 patients par semaine. Effectif sur place de 6 E.T.P paramédical et médical. Sur le secteur Normand, actuellement, des sites ont déjà vu le jour à Rouen, Dieppe ou Le Havre. Dans le pays de Bray, il n'y a pas de site et de nombreux patients font des Km pour être dialysés. Ce projet proposerait une offre de proximité. En plus de l'espace dialyse, il y aura également un espace de consultation pour que les médecins puissent faire les consultations des patients.

M. Olivier demande combien de patient sont pris en charge dans le secteur actuellement.

M. Descourtieux lui répond qu'une dizaine de patient du secteur sont pris en charge et doivent se déplacer à Rouen.

Mme Lesueur demande quelles sont les ressources financières de l'association Anider pour financer tous ces projets.

M. Descourtieux répond que l'association est financée par la facturation des actes (environ 140 000 actes facturés par an). Les tarifs sont conventionnés et revus chaque année.

Mme Cumont demande si les patients ont des frais à assumer.

M. Descourtieux répond que les patients sont pris en charge à 100% par la sécurité sociale.

Mme Legendre demande quand ouvrira le service.

M. Descourtieux répond que le permis de construire a été déposé en juin. Les travaux démarreront début 2024, pour une ouverture en 2025.

M. Legay demande quelle est le but de la démarche de la présentation de ce soir.

M. Picard répond qu'au prochain conseil, une délibération devra être prise pour autoriser le président à signer la vente du terrain pour créer l'accès à cette structure.

M. Picard remercie M. Descourtieux pour cette présentation.

Autorisation de signature de convention du programme Acoté avec le P.E.T.R

M. Picard laisse la parole à M. Hermand qui indique que le PETR du Pays de Bray a lancé en fin d'année dernière une enquête pour la création de lignes de covoiturage. Les habitants ont voté pour leur itinéraire favori entre le 1^{er} décembre et le 27 février dernier. Plus de 500 personnes ont manifesté leur intérêt pour le covoiturage. Les réponses à ce sondage ont permis d'identifier 5 propositions de lignes. Lors du comité de pilotage du 15 mai dernier, il a été présenté le bilan de co-construction et les préconisations d'expérimentation du covoiturage. Pour le territoire de la CC4R, il en ressort 3 lignes à expérimenter :

- Gournay-en-Bray – Croisy/Andelle – Rouen
- Gournay en Bray – Gisors
- Forges les Eaux – Mauquenchy – Rouen.

La commission mobilité s'est réunie le 26 juin prochain pour étudier ces propositions et considère qu'il faut expérimenter les 3 lignes. En fonction de l'expérimentation, le projet pourra être concrétisé. Dans le cadre du programme Acoté, il resterait à la charge de la CC4R 5 000€ H.T. Après expérimentation, le coût par ligne sera calculé en fonction des distances à parcourir, à priori, environ 18 000€ par ligne + les charges fixes à répartir avec la Com-Com Bray Eawy.

Mme Lesueur demande qui gère les RDV et les réservations.

M. Picard répond que c'est la société Ilicov qui est une plateforme de réservation qui va gérer ces réservations.

M. Lemercier demande sur quelle période aura lieu cette expérimentation.

M. Picard répond que cette phase d'expérimentation se déroulera d'octobre 2023 à avril 2024.

M. Gaillon indique qu'il n'y a pas de problème de terrain sur la commune de La Haye.

M. Picard répond qu'après vérification, le terrain de La Haye devrait être entièrement équipé, alors que celui de Croisy Sur Andelle l'est déjà.

M. Legay demande comment se gère la rémunération des covoitureurs.

M. Picard répond que c'est la plate-forme de réservation Ilicov qui va tout gérer, l'enregistrement des covoitureurs, les règlements. Le système garanti que le covoituré ne soit pas laissé sur place, sans solution.

M. Legay demande s'il n'y a pas de risque de voir disparaître les lignes de car.

M. Picard répond que non, puisque le but est de résorber l'autosoliste, et ceux qui utilisent le véhicule ne prennent pas le car.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour mener cette expérimentation.

Approbation du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 oblige les collectivités de plus de 20 000 habitants à mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définit les modalités de mise en œuvre et l'élaboration de ce plan d'action. Il définit la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés, il est établi pour 3 ans, pour la période 2023 à 2025. En 2024, le plan fera l'objet d'une évaluation et d'un renouvellement. Ce plan sera mis à disposition des agents et sera consultable sur le site internet de la CC4R. Son évaluation sera présentée chaque année au conseil communautaire. Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer ce plan.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Décision modificative n°2/2023

Le conseil communautaire doit délibérer pour enregistrer une décision modificative sur le budget général de la CC4R. Il convient de transférer 4 000€ du compte 2181 au 2051 pour l'acquisition d'une licence pour le logiciel de gestion du R.P.E, antenne de Forges les Eaux. Cette opération comptable s'équilibre en dépense et en recette, n'a donc pas d'incidence budgétaire.

Mme Buquet demande si M. Picard a une délégation pour ce genre d'opération comptable.

M. Picard répond que le contenu de la délégation de fonction qui lui a été attribuée en 2020, sera vérifiée, mais que par souci de transparence, il est toujours utile d'informer le conseil communautaire des mouvements budgétaires en cours d'année.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour autoriser la vente de bennes usagées de la déchetterie

M. Picard laisse la parole à M. Nottias qui indique qu'un recensement des bennes a été fait à la déchetterie et 13 bennes ne sont plus utilisables.

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à vendre 13 bennes usagées de la déchetterie. Suivant le cours de la ferraille du mois de mai, l'estimation totale de cette vente pourrait avoisiner 5 500€.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Demande de subvention de l'association du domaine de Merval.

L'association du domaine de Merval a adressé une demande de subvention pour l'année 2023 pour un montant de 11 894€. Cette demande s'inscrit dans le cadre du projet de création du patrimoine végétal Normand, pour la mise en valeur du verger conservatoire. Cette subvention servira à financer :

- Les analyses complémentaires de jus de pomme, la communication, les catalogues, et les fiches variétales.
- La création d'une exposition itinérante sur la pomme sur 15 panneaux.

Une délibération doit être prise pour autoriser le versement de cette subvention.

M. Lemerrier demande s'il reste des disponibilités sur l'enveloppe financière.

M. Picard répond que cette demande avait été prévue au budget.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour accorder une aide financière aux professionnels de santé des maisons médicales

M. Picard laisse la parole à M. Broux qui indique que les professionnels de santé de la maison médicale de Forges les Eaux ont adressé à la CC4R une demande d'aide financière à la suite de l'augmentation des charges. Pour Forges les Eaux, la demande s'élève à 25 000€/an, de façon pérenne et indexée sur le coût de la vie. Pour Gaillefontaine, elle s'élève à 15 000€/an, dans les mêmes conditions que Forges. La commission santé s'est réunie le 27 juin prochain, afin d'étudier ces demandes, et a émis un avis défavorable.

M. Legay demande des détails sur cette demande.

M. Picard indique que les professionnels de santé ont sollicité un RDV à la CC4R, pour demander une aide financière suite à la hausse de leurs charges. Il leur a été demandé de faire l'état des dépenses et augmentations éventuelles. Pour donner suite à cela, ils ont adressé cette demande de prise en charge à la CC4R.

Mme Lesueur indique qu'ils alertent sur la possibilité de quitter la maison médicale.

M. Picard demande à M. Broux l'argumentaire de l'avis défavorable de la commission.

M. Broux répond que la commission a longuement débattue et a pris l'exemple d'un étudiant pour qui les charges ont énormément augmenté et qui doit y faire face, comme pour toutes les personnes du territoire.

Mme Buquet indique que le cabinet de Forges demande une subvention de 25 000€ pour un total de charges d'environ 53 000€, comprenant l'eau, l'électricité mais aussi le ménage, les fournitures de bureau etc...

M. Broux indique que d'après les renseignements qu'il a obtenu de l'ARS, les médecins n'ont pas demandé d'aide financière alors qu'il existe des fonds régionaux.

M. Picard répond que le médecin collaborateur de M. Ottaviani a contacté l'ARS qui a répondu qu'il n'existait aucune aide pour ce qui le concernait.

Mme Lesueur indique que les médecins nouvellement installés doivent bénéficier d'exonération d'impôt sur le revenu, pendant 5 ans.

M. Picard indique que ce jeune médecin nouvellement thésé, habite Rouen et souhaite s'installer à Forges où il a travaillé depuis plusieurs années. Il a déjà une patientèle qu'il pourra conserver. Mais pour cela, il étudie les coûts, et constate qu'il a un intérêt financier à s'installer à Rouen. Il ajoute qu'il n'a pas pu bénéficier d'aide à l'installation.

Mme Bréquigny indique que les médecins de Forges sont dans la même tranche d'âge quasiment, et que lorsqu'ils partiront, les jeunes médecins s'installeront ailleurs, et la population se retrouvera en difficulté.

M. Picard ajoute qu'il est clair que la demande ne peut être acceptée à hauteur de 25 000€, et propose de venir en aide aujourd'hui au regard de leur situation comptable et de l'augmentation de leurs charges locatives uniquement. La différence des charges entre 2021 et 2022, s'élève à 11 307€, l'aide pourrait être de 30 ou 50% de ce montant, et versée uniquement cette année.

Mme Duval pense que la rémunération des médecins permet la prise en charge financière de leurs charges locatives.

Mme Buquet indique que les professionnels de santé de Croisy sur Andelle n'ont demandé aucune aide financière face à l'augmentation de l'électricité et ne comprend pas pourquoi ces médecins ne peuvent pas bénéficier d'aide à l'installation.

Mme Deschamps pense qu'un courrier devrait être diffusé dans la presse de manière à anticiper les futures rumeurs à ce sujet, et ajoute que ce genre d'aide versée sera la porte ouverte à d'autres demandes.

Mme Buquet pense que cette demande est un chantage et que si une aide est accordée, il faudra l'expliquer aux administrés ayant des petits moyens ou des commerçants/artisans qui ont subi les mêmes hausses.

M. Lemerrier demande si la Com-Com est autorisée à verser cette aide aux professionnels de santé.

M. Picard répond que cette aide viendra en déduction des charges récupérables.

M. Olivier pense que la réponse ne doit pas être « oui » ou « non », mais qu'aujourd'hui les médecins sont rares dans le secteur, alors il faut faire en sorte qu'ils restent. Si demain ils devaient partir, les administrés seront en difficultés.

Mme Bréquigny pense que la décision de ce soir est importante, car les nouveaux arrivants dans la Région n'ont pas de médecins traitants. De plus, les jeunes médecins ne veulent pas forcément venir s'installer dans la région qui n'est pas attractive.

M. Dion pense qu'il ne faut pas dire oui ou non, et surtout ne pas pérenniser cette aide, mais il ne saurait porter la responsabilité d'un refus, si demain les médecins partaient.

Mme Lesueur ajoute que cette aide doit être apportée de manière équitable aux 3 cabinets médicaux communautaires (Forges, Gaillefontaine et La Feuillie).

M. But indique que la commission a travaillé sur les chiffres qu'elle avait en sa possession mais indique qu'il faut réfléchir à trouver une solution intermédiaire.

Mme Buquet indique que la commission a dit non pour attribuer une aide, même inférieure au montant demandé.

Mme Lesueur pense que les médecins doivent présenter leur demande devant les élus.

M. Legay pense que ce n'est pas qu'une question de montant, mais une question de principe. Il faut être équitable avec les autres professionnels du commerce, ou même les administrés, pour qui les charges ont considérablement augmenté aussi.

M. Canu pense qu'il faut reporter ce vote en septembre afin de présenter et débattre à nouveau du sujet en commission et en bureau, surtout si la décision de ce soir impacte des décisions le départ des médecins qui se font déjà très rares dans la région.

Mme Devillerval demande si la commission a pensé à reporter cette décision importante qu'elle considère d'utilité publique.

M. Dion demande qui prendra la responsabilité si les médecins partent.

M. Picard lui répond que la responsabilité est collective, puisque c'est une décision de l'ensemble des élus.

Mme Devillerval demande si les médecins ont les mêmes obligations que les collectivités, à savoir, baisser leur consommation d'énergie de 40% d'ici 2030.

M. Picard répond qu'ils se sont déjà engagés dans une démarche de réduction de consommation d'énergie qui a été constatée lors de la réception des factures d'énergie.

M. Legay pense que la responsabilité de la Com-Com est peut-être d'améliorer le bâtiment.

M. Picard répond que le bâtiment est récent et la Com-Com s'est engagée pour 30 ans et que des interventions régulières sont faites sur le bâtiment en lien avec les professionnels de santé pour trouver des pistes d'amélioration.

Mme Duval demande combien de médecins sont concernés.

M. Picard répond qu'il ne s'agit pas que des médecins, mais de tous les professionnels qui sont dans la maison médicale.

M. Picard propose deux solutions pour clôturer ce débat :

- vote de l'assemblée sur « oui » ou « non »
- différer la réponse, et rencontrer les professionnels de santé en commission pour qu'ils puissent exposer leur demande.

Les élus décident de passer au vote.

M. Picard propose donc de voter « oui » ou « non » sur un montant de participation financière attribuée à hauteur de 30% des charges, soit 3 392,16€ et uniquement pour cette année.

Mme Buquet répond que dans les charges ont été insérées les fournitures administratives.

M. Picard répond que le montant proposé au vote concerne uniquement les charges récupérables (l'électricité, le chauffage, l'eau et les O.M.R).

Après un vote à main levée, les élus décident à la majorité (4 abstentions, 29 oppositions et 32 votes pour) d'accepter une aide financière de 30% soit 3 392,16€, sous forme de réduction de récupération des charges locatives, uniquement cette année pour les 3 sites médicaux à la charge de la CC4R répartie comme suit :

- Maison médicale de Forges les Eaux : 1 959,98€
- Maison médicale de Gailfontaine : 1 202,96€
- Maison médicale de La Feuillie : 229,22€.

4 abstentions de Aché S. Grisel J. Devillerval M.F. et Delwarde J.C.

29 oppositions de Bourguignon F. Deschamps F. Duflos J.Y. Lefebvre C. Legendre F. Barthélémy N. Beaufils A. Duval I. Buquet K. Coutard G. Bellay M. Devaux L. Defromerie M. Buquet J. Cumont C. Legay P. Rimbart D. Frère P. Rouzé D. Ducrocq C. But D. Hautemayou M.O. Dion O. Nirlo J.M. Mariette P. Gibaux M. Goulay S. Dieutre S. Broux E.

Informations et questions diverses

- **Journal de l'interco :**

Le journal de l'intercommunalité sera disponible dans la 2^{ème} quinzaine de juillet à la CC de Forges et à la CC de Gournay. Les communes seront informées par mail de la disponibilité des exemplaires, à venir récupérer aux bureaux.

- **Application intramuros :**

À la suite de la présentation au dernier conseil, M. Picard demande aux élus de se prononcer sur une adhésion communautaire ou de laisser chaque commune adhérer librement, sachant qu'il y a des communes qui sont déjà équipées. M. Picard propose que les communes soient contactées individuellement par Intramuros. Les élus sont d'accord sur ce point.

- **Visite locaux communautaires :**

Le siège de la CC4R ouvrira en septembre. L'emménagement se déroulera sur août/septembre. Une visite des locaux sera proposée aux élus courant septembre. Les élus souhaitent que cette visite soit organisée un samedi matin. Une invitation sera adressée par mail début août.

- **Dérogation repos dominical :**

Demande de la mairie de Gournay-en-Bray pour l'autorisation de dérogation de repos dominical sur 12 dimanches d'octobre à décembre 2024. Les élus n'émettent pas d'observation particulière.

- **Prochain conseil communautaire :**

Le prochain conseil communautaire se déroulera à Rouvray-Catillon, le jeudi 28 septembre à 18h30.

- **Dispositif « droit culturel » :**

M. Picard laisse la parole à Sabine Dieutre qui a rencontré l'association Le Rebours, pour le dispositif « droit culturel » en partenariat avec la Région. Elle indique qu'elle a rencontré M. Orlando pour présenter le projet à déposer à la Région. Quelques incompréhensions ont été constatées, il s'avère, que le versement de la subvention de 15 000€ par la Région englobe tous les projets de droit culturels de la CC4R, et n'est pas réservé uniquement à cette association. Accompagnée de Mme Goulay, Mme Dieutre va rencontrer Mme Anger de la Région. 3 associations seront intégrées au projet : Le Rebours, la Fabrique de Sigy et L'art et la Manière. L'objectif est que, chaque année, un projet culturel voit le jour sur le territoire de la CC4R.

Mme Goulay ajoute qu'elle a contacté Mme Morin Desailly à ce sujet. Mme Goulay indique que l'objectif est de mailler le territoire et non pas faire intervenir uniquement 3 associations. Celles-ci seront force d'impulsion pour faire travailler les autres associations communautaires.

M. Grisel indique que les travaux d'entretien des chemins de randonnée sur le secteur de La Feuillie sont satisfaisants.

M. Picard remercie M. Canu pour son implication dans ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

